

Compte rendu du conseil municipal du 17 Septembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt, le dix -sept septembre, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : BRUN Charles, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SEIGNERET Ludivine.

Se sont excusés de leur absence (en laissant des consignes relatives à leur souhaits de participation aux commissions de la COPLER) : AUPERT Mickaël (a donné pouvoir de vote à PIVOT Laurent), BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, SCHIMITZ Jean-Marc, Mickaël RIVIERE.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

A L'ORDRE du Jour :

- Commissions COPLER
 - Point sur les devis en vue de la demande de permis de construire du préau
 - Point Voirie 2020
 - Questions diverses.
-

Demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières informations qu'il a obtenues concernant la subvention exceptionnelle du Conseil Général relative à la relance économique, que la commune souhaite solliciter pour financer les travaux de réfection du revêtement de la cour de l'école.

Il explique notamment que pour que la réalisation de ces travaux puisse se faire dans les délais imposés par le Conseil Général, il convient de faire un choix définitif pour retenir l'entreprise qui les réalisera et de lancer au plus vite les opérations.

Le Conseil Municipal décide de rajouter ce projet de délibération à l'ordre du jour.

Délibérations :

Choix de l'entreprise pour la réfection du revêtement de la cour de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières informations qu'il a pu obtenir concernant la subvention exceptionnelle notifiée par le Conseil Général dans le cadre de la relance économique.

Il rappelle la décision prise et budgétée de réfection de la cour de l'école, l'accusé de réception du Département du 11 août 2020 relatif à la complétude de notre demande de subvention. Il est également souligné que l'accusé de réception autorise à commencer la réalisation du projet sollicité.

Monsieur le Maire précise néanmoins que les travaux devront avoir commencé avant la fin de l'année. Compte tenu du calendrier scolaire, la période idéale reste la seconde quinzaine d'octobre, pendant les vacances scolaires.

Hubert MONDIERE, Adjoint en Charge de la Voirie, présente au Conseil Municipal les différents devis qu'il a pu obtenir, notamment les derniers arrivés de la société MOQUET. La Société PAGE ne chiffrera pas de devis pour du béton, estimant que pour cette surface, ce revêtement n'est pas adéquat.

La société MOQUET suggère des matériaux drainants qui permettent une pénétration des eaux pluviales et propose soit des enrobés à froid drainants de couleur noire ou rouge pour respectivement 22 800€ TTC et 25 800€ TTC, soit des graviers sur alvéoles fixés dans le sol pour 22 800€ TTC. Néanmoins, la taille de cette société et son carnet de commandes actuel ne lui permettra pas d'intervenir avant le mois d'Avril 2021. Ceci pose donc un problème, puisque la demande de la commune est de réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2020 pour rester dans le calendrier exigé par le Conseil Départemental afin de favoriser la relance économique à la suite du confinement lié au COVID-19.

La Société EUROVIA avait proposé un enrobé composé de bitume noir et graviers roses pour un devis total de 19 200€ TTC. La couleur initiale est sombre, mais devient plus rose à l'usage. (On note néanmoins que le bitume de l'école ne s'usera pas aussi vite qu'un bitume de voirie, aucun véhicule ne circulant dessus. La couleur rose risque donc de prendre beaucoup de temps pour apparaître).

La Société COLAS a proposé un enrobé rouge (identique à celui de la place devant l'école et la mairie) pour un devis total de 21 810€ TTC. L'aspect de la gestion des eaux pluviales a été discuté entre cette société et Jean-Yves ALLION pour s'assurer de la capacité suffisante des évacuations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à 10 voix pour et une voix contre, l'offre de l'entreprise COLAS pour un revêtement en enrobé rouge pour un montant de 21 810 € TTC.

Point Voirie 2020

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, explique au Conseil Municipal que les travaux de réfection des accotements prévus sur le chemin des hauts de Béjüre ont été refusés par les services du Département en raison de l'absence, sur le même tronçon, de travaux de réfection de voirie.

En effet, les accotements ne peuvent être pris en charge qu'à partir du moment où ils font partie d'un ensemble de travaux qui incluent impérativement une réfection sur la chaussée.

Il propose donc de remplacer les travaux prévus à cet endroit par une reprise du fil d'eau et la création d'un trottoir sur le chemin de la voisinée à hauteur de l'habitation de Mme LACOMBE étant donné qu'une pose d'un revêtement bicouche sur la même chaussée et des aquadrains sont planifiés sur cette voie. Le but est notamment de gérer l'écoulement des eaux pluviales qui descendront des impasses du nouveau lotissement qui se construit en face. L'opération pourrait se faire à budget identique.

Une seconde partie du budget des travaux du chemin des Hauts de Béjüre pourrait être affecté aux travaux relatifs à la sécurisation de la voie publique dans le cadre des amendes de police 2021 ou bien dans la voirie 2021. Hubert MONDIERE, expose ainsi au Conseil la proposition de modifier le revêtement des trottoirs actuellement en « stabilisé » en bordure de la place de la Mairie par du béton désactivé pour que l'ensemble de la réalisation soit homogène, pour un surcoût d'environ 8k€ (8000 €).

De nombreux débats s'engagent. Le Conseil Municipal, au vu de toutes ces modifications, considère qu'il est nécessaire que la Commission Voirie se réunisse et débattenne des détails de ces travaux. La décision finale concernant ces modifications sera donc présentée au prochain Conseil Municipal.

Représentants de la Commune dans les Commissions de la COPLER :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande prégnante de la COPLER de former au plus vite les Commissions intercommunales afin qu'elles puissent rapidement se mettre au travail. Il explique l'utilité de chacune de ces commissions, leur fonctionnement et les principales thématiques qui y seront débattues.

Après débats et délibération, les représentants de la Commune de Pradines dans les commissions de la COPLER sont :

Urbanisme /aménagement / énergies renouvelables / habitat	Jean-Marc HETSCH Mickael RIVIERE Maxime GASDON
Ressources / Moyens humains / Finances /mutualisation	Jean-Marc HETSCH Ludivine SEIGNERET Laurent PIVOT
Propreté / Valorisation des ordures ménagères / Déchèteries	Charles BRUN Maxime GASDON Patrick LARRAY

Economie/ Agriculture / Emploi insertion / Industries	Laurent PIVOT Hubert MONDIERE
Culture / Tourisme / Rayonnement du territoire	Véronique FESSY Mickaël GOUJON Jean-Marc SCHIMITZ
Enfance / Jeunesse / Services aux habitants	Jeunesse : Mickael GOUJON + Mickael AUPERT Enfance : Danielle LACOUR + Magalie BOULLIER Services aux habitants : Véronique FESSY + Sylvie DENIS
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT	Jean-Marc HETSCH Ludivine SEIGNERET
Commission Intercommunale des impôts Directs CIID	Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur Gabriel DEBROSSE d'y prendre part Suppléants : Charles BRUN – Jean-Marc SCHIMITZ.

Le Conseil approuve la désignation des représentants aux commissions de la COPLER à l'unanimité des membres présents.

Point sur les devis en vue de la demande de permis de construire du préau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été demandée à l'architecte Marianne TRONCY pour établir la demande de permis de construire du préau des associations, comme décidé lors du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 2020.

Un devis nous est donc parvenu pour un montant total de 2 262€ TTC, qui comprend notamment une étude de la gestion des eaux pluviales (obligatoire lors de la demande de permis) et de l'accessibilité compte tenu qu'il s'agit d'un équipement classé « ERP » (Etablissement Recevant du Public). Le devis paraît néanmoins cher compte tenu du fait que Mickaël RIVIERE avait préétabli de nombreux documents et éléments qui pouvaient être repris dans le projet.

Il est donc décidé de demander d'autres devis afin de comparer les coûts liés à l'établissement de ce permis de construire, ce qui reporte un peu le projet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire et Jean-Marc HETSCH, Adjoint en charge de l'Urbanisme, informent le Conseil Municipal des dernières avancées et réactions concernant le PLUI.

De notre compréhension, il semble enfin que l'orientation prise par la COPLER est de vouloir faire valider ce PLUI (après négociations avec les services de l'Etat), puis de proposer des révisions au bout de deux ans, et dès que nécessaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une lettre reçue en Recommandé avec Accusé de Réception de certains habitants du lotissement « Les Tilleuls » concernant l'incendie qui a eu lieu cet été sur le champ voisin à ces habitations et appartenant à Monsieur BURNICHON. L'origine de l'incendie était une opération de fauchage. Il explique au Conseil qu'il est difficile d'interdire à un agriculteur d'exploiter son champ et que la végétation qui résulterait d'une mise en jachère comporterait probablement davantage de risques en cas d'incendie puisque des broussailles sèches seraient sujettes à brûler plus intensément. Il comprend la peur subie par les habitants avoisinant cette parcelle lors de cet incendie voisin, puisqu'il s'est rendu sur place ce jour-là. Il explique enfin que les agriculteurs prennent de plus en plus conscience du risque lié à l'utilisation de certains outils en période exceptionnelle d'extrême sécheresse comme cette année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de l'association des Jeunes Agriculteurs du Canton de Perreux qui organise une inauguration officielle à l'occasion de l'installation de Loïc Giraud, sur le thème de l'impact environnemental d'une exploitation agricole. Compte tenu du nombre d'élus invités à cette manifestation et du rayonnement espéré, les Jeunes Agriculteurs demandent si un représentant de la Commune peut venir faire une intervention orale et s'il était possible que la Commune participe financièrement au vin d'honneur qui pourrait y être distribué.

Le Conseil Municipal approuve la participation de Monsieur le Maire pour y tenir une courte allocution et une participation financière au vin d'honneur qui y sera proposé.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents qu'une Mutuelle de village sera présente ce vendredi 18 septembre de 14h à 17h en Mairie pour recevoir tous publics intéressés afin d'établir des devis personnalisés concernant une mutuelle santé complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h15.